

Danièle BOUTIER-GIRARD
75, chemin des Lutins
34190. ST Bauzille de Putois

tel: 06-11-57-57-88

Annexe 19

ST Bauzille de Putois
le 11 janvier 2020 -

Monsieur le Commissaire-enquêteur

Monsieur Gilbert Morlet

MAIRIE de ST Bauzille de Putois

- Avis d'enquête publique -

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Par écrit, je réitère ma demande et mes observations orales du lundi 16 décembre 2019, à savoir un droit de passage au départ du "chemin des bassins", cadastré, parcelles 1834 - 1836, afin d'accéder à la parcelle 1253. Eu égard à son emplacement, celle-ci se trouve enclavée, les deux chemins la jouxtant étant impraticables.

Propriétaire de la parcelle contiguë 1526, seul le passage à pied est possible, le terrain étant très pentu.

Lors du débroussaillage (OLD) devoir et obligation pour tout propriétaire, l'engin mécanique a dû emprunter ce-dit chemin des bassins, parcelle 1836-1834. Résultat: conflit de voisinage.

Il me paraît nécessaire et judicieuse de noter, à titre d'information que le précédent propriétaire des parcelles: 1835-1197-1253 a vendu à trois acquéreurs différents, la 1253 n'appartenant. Une question essentielle et concrète reste à poser: par quel chemin, un tiers acheteur de la dite parcelle concernée aurait-il dû passer pour aller chez lui? Car comme énoncé plus haut, ce terrain est enclavé!

A signaler qu'un poteau électrique est posé sur un des deux chemins impraticables, qu'un second poteau électrique supportant une ligne de réseau de téléphonie dessert "La Poste Haute" et se trouve sur ma propriété 1526.

Au vu de cette situation délicate, n'est-il pas souhaitable que ce passage soit reconnu d'utilité publique, cette zone étant de plus, dépourvue de sentiers praticables.

Vous remerciant de l'attention accordée à mon courrier,
Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire,
mes respectueuses salutations.

Danièle Boutier-Girard